



**Des aides techniques
pour l'autonomie des
personnes en situation
de handicap ou âgées :
Une réforme structurelle
indispensable**

Dr Philippe Denormandie et Cécile Chevalier

Octobre 2020

L'essentiel du rapport en facile à lire et comprendre

Les aides techniques pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

Il est indispensable d'améliorer l'organisation autour des aides techniques en France.

Ce texte est écrit en facile à lire et à comprendre.

Le facile à lire et à comprendre est une méthode qui rend les informations accessibles à tous.



Il existe beaucoup d'aides techniques.

Aides techniques :

Une aide technique est un matériel pour aider les personnes handicapées et les personnes âgées.

Une aide technique c'est par exemple :

- un fauteuil roulant, une loupe,
- un déambulateur,
- une souris d'ordinateur adaptée,
- un appareil pour aider à lire...

Nous ne connaissons pas toutes les aides techniques.

Pour choisir la bonne aide technique, il faut pouvoir l'essayer.

Avoir une aide technique ne suffit pas.

Il faut savoir utiliser cette aide technique.

Par exemple, les personnes doivent apprendre à conduire un fauteuil roulant électrique.

Les personnes âgées et les personnes handicapées doivent être accompagnées pour :

- choisir les aides techniques,
- utiliser les aides techniques.

En France,

les personnes ne sont pas toujours bien accompagnées.

Des ministres ont demandé à des experts

un rapport sur les aides techniques :

comment faire pour que ça change pour les personnes handicapées et les personnes âgées ?

Il y a eu une mission interministérielle sur les aides techniques.

Une mission interministérielle :

Dans une mission interministérielle il y a des experts.

Un expert est un spécialiste.

Des ministres demandent d'écrire un rapport.

Un rapport c'est un document.

Les experts de la mission interministérielle :

- parlent avec beaucoup de personnes,
- lisent des documents,
- se déplacent pour voir comment ça se passe.

Les experts demandent l'avis à beaucoup de personnes.

La mission interministérielle écrit un rapport.

Le rapport explique ce qui se passe.

Le rapport propose des solutions.

Le gouvernement peut utiliser le rapport pour faire des changements.

Le gouvernement peut changer la loi.

Le gouvernement peut faire des améliorations sans changer la loi.

Parfois ce n'est pas possible de changer les choses tout de suite.

La mission interministérielle fait des constats sur les aides techniques.

Elle dit ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

La mission fait des propositions pour que ça fonctionne mieux.

Les propositions concernent les personnes handicapées,

les personnes âgées mais aussi leurs aidants.

Par exemple, leur famille.

Ce texte présente le travail de la mission interministérielle.

1. L'information et l'accompagnement des personnes handicapées et des personnes âgées sur les aides techniques

Constat : Les personnes âgées et les personnes handicapées manquent d'information sur les aides techniques.

Des personnes n'ont pas assez d'accompagnement.

Elles ne savent pas :

- si les aides techniques peuvent les aider,
- quelles aides techniques choisir,
- comment utiliser les aides techniques.

Ceci est encore plus vrai pour :

- les personnes âgées,
- les personnes avec un handicap mental, psychique, visuel, auditif...

Une personne cherche des informations sur les aides techniques.

Sur internet, la personne trouve des fabricants ou des vendeurs d'aides techniques.

Les fabricants parlent des produits qu'ils vendent.

Les fabricants ne montrent pas les autres solutions.

Il peut exister de meilleures solutions.

Ces solutions sont parfois mal connues.

La personne n'aura pas d'information sur ces solutions.

Proposition : Les personnes doivent être mieux informées.

C'est important à faire.

Les personnes doivent :

- savoir que des aides techniques existent,
- savoir quelles aides techniques peuvent les aider.

Il faut proposer plus d'informations que celles des fabricants et des vendeurs d'aides techniques.

Il faut que ces informations soient utiles aux personnes et aux professionnels.

Il faut que l'information soit intéressante.

Il faut que les personnes âgées et les personnes handicapées trouvent des professionnels :

- près de chez elles,
- qui donnent des solutions,
- qui donnent des explications faciles à comprendre,
- qui expliquent une aide technique rare et compliquée.

Cette information doit aussi être sur internet.

Constat : Les personnes ne sont pas assez aidées pour choisir leurs aides techniques.

Les personnes doivent être aidées pour :

- savoir quelles aides techniques peuvent les aider,
- savoir comment utiliser ces aides techniques,
- essayer les aides techniques.

Les personnes handicapées et les personnes âgées ne sont pas assez aidées pour choisir leurs aides techniques.

Les personnes âgées et les personnes handicapées ne font pas assez d'essais avec leurs aides techniques.

Proposition : Il faut aider la personne à choisir son aide technique.

La personne doit comprendre :

- ce qui est facile à faire,
- ce qui est difficile à faire.

Ensuite, cette personne doit connaître les aides techniques qui existent.

Cette personne choisit son aide technique.

Il faut que les personnes handicapées et les personnes âgées trouvent des professionnels :

- près de chez elles,
- qui les aident pour choisir les aides techniques,
- qui les aident pour utiliser facilement les aides techniques.

Pour être sûre que c'est le bon choix, la personne doit essayer l'aide technique :

- chez elle,
- dans ses gestes de tous les jours.

Avec un essai, la personne va comprendre si l'aide technique est adaptée pour elle.

Il faut faire la différence entre :

- les professionnels qui aident les personnes pour choisir les aides techniques,
- les vendeurs d'aides techniques.

Des professionnels aident les personnes à choisir les aides techniques. Ces professionnels ne doivent pas vendre les aides techniques.

Constat : Les personnes ne sont pas conseillées par des spécialistes des aides techniques.

Parfois, des professionnels spécialistes aident à choisir les aides techniques.

Ces professionnels montrent comment utiliser les aides techniques. Mais ce n'est pas assez souvent.

Ces professionnels sont souvent des ergothérapeutes.

Un ergothérapeute aide les personnes âgées et les personnes handicapées à faire leurs activités plus facilement.

Souvent les personnes âgées ne savent pas à qui demander.

Les personnes âgées demandent à leur médecin généraliste.

Les médecins généralistes connaissent bien la santé et les maladies.

Les médecins ne connaissent pas toutes les aides techniques.

Ils connaissent surtout les aides techniques remboursées par l'assurance maladie.

Les médecins généralistes ne demandent pas aux personnes comment elles font leurs gestes de tous les jours.

Les médecins généralistes n'expliquent pas assez comment mieux faire les gestes avec des aides techniques.

Proposition : Il faut que les bons professionnels accompagnent les personnes.

Les professionnels doivent avoir des formations sur les aides techniques.

Les professionnels doivent travailler en équipe.

Dans ces équipes il faut des ergothérapeutes.

En équipe, les professionnels trouvent les bonnes solutions.

Les professionnels doivent se faire aider par des experts pour :

- les situations compliquées,
- les aides techniques rares et compliquées.

Les experts connaissent bien les aides techniques rares et compliquées.

Les experts peuvent donner des explications pour accompagner les personnes.

2. Le financement des aides techniques

Constat : Aujourd'hui, les personnes handicapées et les personnes âgées doivent acheter leurs aides techniques.

Les personnes ne sont pas remboursées si :

- elles louent leurs aides techniques,
- elles achètent des aides techniques renouvelées.

Proposition : Les personnes doivent pouvoir avoir des aides techniques sans être obligées de les acheter.

Il faut arrêter de toujours acheter des aides techniques.

C'est mieux de louer les aides techniques.

C'est plus facile quand la personne doit changer d'aide technique.

Par exemple :

Les enfants grandissent.

Ils changent souvent leurs aides techniques.

Par exemple :

Les difficultés des personnes changent.

Les difficultés sont plus importantes ou moins importantes.

Il faut adapter les aides techniques.

Par exemple :

Un élève change d'école.

Il faut adapter ses aides techniques à sa nouvelle école.

L'assurance maladie ne doit plus seulement aider les personnes à acheter les aides techniques.
L'assurance maladie doit aussi aider les personnes à louer les aides techniques.
C'est plus facile et plus rapide pour les personnes.

Constat : L'assurance maladie ne rembourse pas beaucoup d'aides techniques différentes.

C'est parfois long et difficile d'avoir des aides financières pour acheter des aides techniques.

Par exemple, l'assurance maladie rembourse des fauteuils roulants.
Mais l'assurance maladie ne rembourse pas les outils pour communiquer.

Par exemple, l'assurance maladie ne rembourse pas le matériel pour écrire en braille.

La demande d'aide financière pour acheter une aide technique est difficile à faire.

Il faut parfois faire des demandes dans plusieurs endroits.

Les formulaires sont différents pour chaque demande.

C'est compliqué.

Les démarches sont longues.

Parfois, il faut attendre plus d'un an pour avoir les réponses.

Parfois, des personnes abandonnent les demandes.

Ces personnes n'ont pas leur aide technique.

Ces personnes achètent une aide technique moins adaptée à leurs besoins.

Proposition : L'assurance maladie devrait rembourser beaucoup plus d'aides techniques différentes.

Par exemple, les aides techniques pour s'installer, se laver, communiquer plus facilement.

Si ces aides techniques sont sur la liste des aides techniques remboursées, les remboursements sont plus rapides.

Constat : L'assurance maladie ne suffit pas toujours pour être bien remboursé.

Il y a des aides techniques rares.

Il y a des nouvelles aides techniques.

Des personnes âgées et des personnes handicapées utilisent des objets que tout le monde utilise.

Par exemple, une personne âgée voit mal et entend mal.

Elle utilise un téléphone avec des grosses touches et un son plus fort.

Ces aides techniques rares et nouvelles ne sont pas remboursées par l'assurance maladie.

Ces objets que tout le monde utilise ne sont pas remboursés par l'assurance maladie.

Il existe d'autres financements au niveau des départements.

Les « départements » aident les personnes handicapées et les personnes âgées.

Le « département » est une administration.

Le « département » s'occupe des personnes qui habitent dans ce département.

C'est très compliqué pour les personnes âgées,
les personnes handicapées et les professionnels de les utiliser

**Proposition : Pour certaines aides techniques, il faut trouver
d'autres financements que l'assurance maladie.**

Il faut améliorer les financements des départements.

Il est important que les départements aident à payer
le matériel qui n'est pas remboursé par l'assurance maladie :

- les aides techniques rares,
- les nouvelles aides techniques,
- les objets que tout le monde utilise.

Constat : Certaines aides techniques sont chères.

Certaines aides techniques coûtent cher.

L'assurance maladie et les départements
peuvent rembourser une partie des aides techniques.

Mais la personne doit encore donner de l'argent.

Parfois les personnes handicapées et les personnes âgées
n'arrivent pas à les payer.

Elles n'achètent pas les aides techniques.

Proposition : Les personnes ne doivent pas avoir trop d'argent à dépenser pour acheter leurs aides techniques.

L'assurance maladie doit donner un prix maximum pour vendre une aide technique.

Ce prix ne doit pas être dépassé.

Si ce prix est dépassé

l'assurance maladie ne rembourse pas l'aide technique.

L'assurance maladie doit payer directement le vendeur de l'aide technique.

La personne n'a pas à déboursier d'argent.

3. La qualité des aides techniques et des services

Constat : Les vendeurs d'aides techniques n'ont pas assez de règles dans leur travail.

Beaucoup d'entreprises vendent des aides techniques.

Souvent ces entreprises ne sont pas contrôlées.

Des entreprises font bien leur travail.

D'autres entreprises ne font pas bien leur travail.

Par exemple, les aides techniques peuvent tomber en panne.

L'aide technique d'une personne tombe en panne.

La personne téléphone au vendeur pour les réparations.

Parfois les vendeurs mettent beaucoup de temps pour réparer.

La personne est en difficulté pour faire ses activités.

Par exemple, une personne n'a plus son fauteuil roulant.

Elle ne peut pas se déplacer toute seule.

Beaucoup de personnes demandent des contrôles.

Même les entreprises demandent plus de contrôles.

Proposition : Les vendeurs d'aides techniques doivent tous avoir les mêmes règles.

Tout le monde doit avoir des services de bonne qualité.

Des règles doivent être écrites pour tous les vendeurs en France.

Constat : Il n’y pas assez de possibilités pour louer ou acheter des aides techniques rénovées.

Dans beaucoup de pays, les assurances prêtent les aides techniques aux personnes.
Cela n’existe pas en France.

Les Français doivent acheter leurs aides techniques.
Même s’ils ne s’en servent pas longtemps.

Par exemple, des personnes vont avoir des travaux dans leur maison.
Ces personnes ont besoin d’aides techniques pendant quelques mois.
Les personnes ne trouvent pas toujours :

- des aides techniques en location pour quelques mois,
- des aides techniques rénovées.

**Proposition : il faut que les personnes trouvent facilement des aides techniques louées ou rénovées.
Ces aides techniques doivent être d’aussi bonne qualité que les neuves.**

Des aides techniques ne sont plus utilisées.

Des entreprises ou des associations de personnes handicapées récupèrent ces aides techniques.

Ces entreprises ou associations vérifient les aides techniques.

Les aides techniques doivent être bien réparées.

Il faut un règlement pour dire comment réparer les aides techniques.

Il faut un règlement pour dire qui a le droit de :

- récupérer les aides techniques,
- nettoyer les aides techniques,
- réparer les aides techniques.

4. L'organisation autour des aides techniques en France

Constat : En France, on n'est pas bien organisé pour les aides techniques.

En France, il y a beaucoup d'organismes différents qui s'occupent des aides techniques.

Ces organismes ne travaillent pas assez ensemble pour :

- améliorer l'information et l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées,
- améliorer le financement des aides techniques,
- prendre les meilleures décisions sur les aides techniques.

Proposition : Il faut un organisme qui vérifie que tout se passe bien sur les aides techniques.

Il faut en France un organisme qui vérifie que tout se passe bien sur les aides techniques.

Il faut dans chaque département un organisme qui vérifie que tout se passe bien sur les aides techniques.

Constat : Ce n'est pas facile de savoir quelles sont les meilleures décisions à prendre.

On ne demande pas assez leur avis aux personnes handicapées et aux personnes âgées. L'avis des personnes âgées et des personnes handicapées est important.

Proposition : Il faut prendre en compte l'avis des personnes qui utilisent les aides techniques.

L'avis des personnes handicapées et des personnes âgées va aider pour décider.

Par exemple, les personnes peuvent expliquer comment elles veulent être informées.

5. La recherche sur les aides techniques et les nouvelles idées

Pour changer en mieux, il faut faire de la recherche.

La recherche c'est quand des personnes essaient de trouver des solutions nouvelles.

Il faut être sûr que les solutions fonctionnent.

Par exemple, les chercheurs font des expériences.

Par exemple, des chercheurs essaient de trouver un vaccin pour la COVID-19.

Par exemple, on fait de la recherche sur les aides techniques pour savoir mieux accompagner les personnes.

La recherche peut dire :

- combien de temps a besoin une personne pour essayer une nouvelle aide technique,
- comment mieux expliquer les aides techniques.

Constat : La recherche est parfois compliquée à comprendre pour les professionnels des aides techniques et les organismes.

Les professionnels et les organismes ne comprennent pas la recherche. Ils ne prennent pas les meilleures décisions pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

Proposition : Il faut aider les professionnels et les organismes à comprendre la recherche.

Les professionnels et les organismes ont besoin d'explications sur :

- ce qui fonctionne
- ce qui ne fonctionne pas avec les aides techniques.

Il faut un endroit unique pour avoir les explications sur la recherche.

Pour changer en mieux, les professionnels doivent aussi avoir des formations sur les aides techniques.

Les étudiants doivent suivre des formations sur les aides techniques.

Les professionnels doivent continuer les formations quand ils travaillent.

Constat : Des inventeurs veulent créer des aides techniques.

C'est compliqué de fabriquer des aides techniques plus pratiques pour les personnes handicapées et les personnes âgées.

Proposition :

Il faut aider les inventeurs à faire :

- des aides techniques utiles
- des aides techniques faciles à utiliser.

Il faut aussi aider les inventeurs à fabriquer leurs nouvelles aides techniques.

Il faut que les inventeurs demandent l'avis aux personnes âgées et aux personnes handicapées.